



REGLEMENT JURASSIC'CAR 2023

Article 1- Généralités :

Le Team 3 Vallées organise le dimanche 10 septembre 2023 une promenade touristique alliant découverte et automobile.

La manifestation est ouverte à tout véhicule si possible ancien, sportif de série, ou présentant un caractère d'exception.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une balade cartographique, agrémentée d'énigmes avec comme seul objectif le plaisir de faire rouler ces voitures en toute sécurité. Il est entendu qu'aucun chronométrage et aucun classement par rapport au temps ne seront effectués. Le seul classement établi se fera au kilométrage idéal.

Le parcours se déroulera dans le Valromey et le haut Bugéy.

Le secrétariat :

TEAM 3 VALLEES
4 Rue de Turenne
01200 BELLEGARDE

Renseignements sur : <http://www.team3vallees.com> **.COM et non 01.FREE.FR**

Article 2 : Programme :

Ouverture des inscriptions : 30 juin 2023

Clôture des inscriptions : 03 septembre 2023

La réception des participants et les vérifications administratives le dimanche 10 septembre à partir de 8h00.

Article 3 : Véhicules, Conformité :

Véhicules

Tout véhicule conforme aux règles de circulation

- **Ancien de préférence**
- Voiture d'exception ayant un intérêt historique ou sportif
- Voiture sportive contemporaine.
- **Le nombre maximal de voitures admises au départ est limité à 70.**
-

Conformité :

Vérifications administratives :

Lors du retrait de son dossier, le participant devra présenter aux organisateurs les **DOCUMENTS ORIGINAUX** suivants :

- Permis de conduire
- Autorisation du propriétaire en cas de prêt du véhicule
- Carte grise et contrôle technique.
- Attestation d'assurance pour la manifestation.

A la suite des vérifications, les organisateurs pourront refuser le départ à tout véhicule considéré comme non conforme.

Article 4 : Déroulement de la manifestation :

Départ d'Echallon (01130), le dimanche 10 septembre à 9h.

Pour une boucle de 130 kms environ

Le road book sera remis au moment du départ.

Les équipages devront suivre le road book pour trouver le parcours et rejoindre l'arrivée avec le kilométrage idéal. Tout au long du parcours des questions seront posées attestant du passage des participants et comptant pour le calcul du kilométrage idéal. Une bonne réponse n'apporte rien, une mauvaise un kilométrage supplémentaire.

Il va de soi que le code de la route doit être respecté.

Sur le parcours des voitures de l'organisation seront à même de constater les conduites dangereuses et de prononcer l'exclusion immédiate.

Article 5 : Pénalisations et sanctions :

Départ refusé :

Le départ sera refusé pour les raisons suivantes :

- Voiture non conforme ou ayant une sécurité insuffisante.
- Non paiement de l'engagement.
- Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicule absents.
- Si le conducteur et le passager ne sont pas ceux inscrits sur le bulletin d'engagement.

Article 6 : Assurances :

Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant survenir à leurs véhicules et à des tiers, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Le participant devra vérifier auprès de son assureur sa couverture pour ce genre de manifestation et **fournir une attestation à l'organisation au moment des vérifications administratives.**

Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile leur incombant.

Article 7 : Application du règlement et des règles de bonne conduite :

Du fait de son engagement, chaque participant adhère au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation, ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE.

En raison du caractère de la manifestation ayant pour seul but le plaisir de rouler, tout débordement inamical envers les organisateurs ou les autres participants ainsi que tout comportement dangereux seront sanctionnés par une exclusion.

Article 8 : Engagement :

Les demandes d'engagement sont à adresser à :

**TEAM VALLEES
4 Rue de Turenne
01200 VALSERHONE**

Le nombre d'engagés est fixé à 70 au maximum.

Le montant des droits d'engagement est fixé à **100 euros par voiture**, payable par chèque à l'ordre de : Team 3 Vallées.

L'engagement comprend :

- Les plaques souvenirs,
- Le road book,
- Le repas du dimanche midi pour l'équipage (2 personnes).

Réservation également pour des repas supplémentaires au prix de 20 Euros à l'inscription, **ou au plus tard le 3 septembre.**

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du paiement.

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons ; dans ce cas les documents et les droits d'inscription seront retournés au participant.

Le team 3 Vallées compte sur la responsabilité de chacun pour que cette journée de déroule sans incident et vous en remercie.